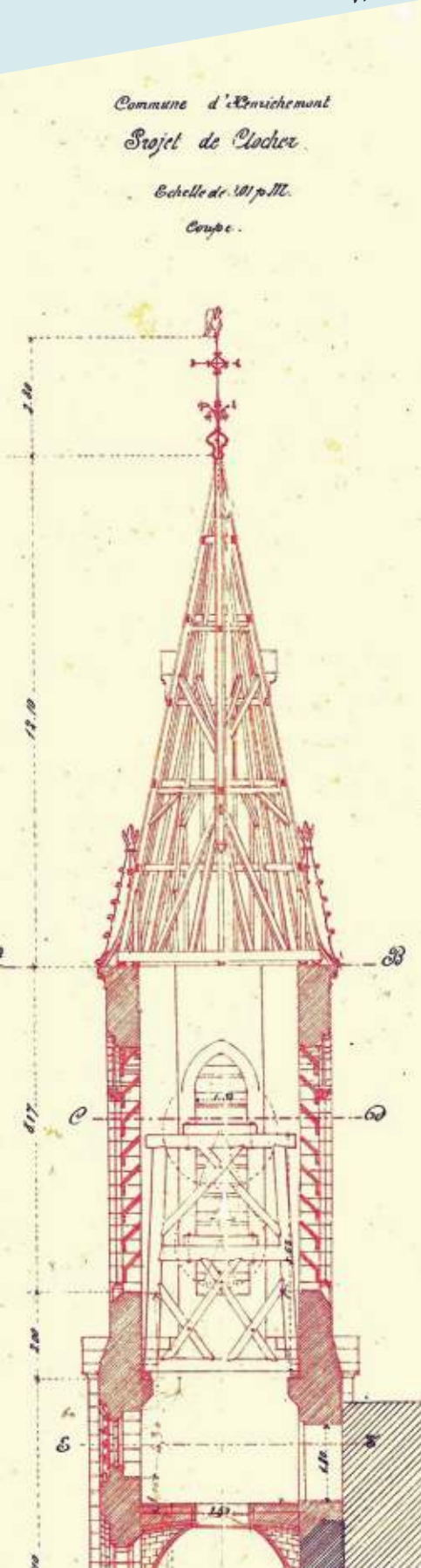


Henrichemont Le Mag n°8

www.henrichemont.fr



Le coq est
descendu
du
clocher



Mars 2022



Le cabinet d'images



Le cabinet d'images est un collectif de photographes créé fin 2021 à Henrichemont.

Il est né de la volonté partagée de 3 photographes, Anaïs Boudot, Erick Mengual et Jean-Philippe Beux, de partager et de mettre en commun leurs expériences autour des procédés photographiques anciens. Ils se retrouvent également dans une pratique au temps long et le désir de rompre avec la frénésie du tout numérique en travaillant la matière pour donner vie plus qu'à une image, à une photographie objet.

Le cabinet d'images vise à proposer des actions pour la production et la diffusion d'œuvres contemporaines photographiques. Ainsi, pour cette 1ère année, nous proposerons de vous retrouver trimestriellement autour d'expositions et de vous faire découvrir ces procédés photographiques dits « alternatifs ». Nous espérons rapidement pouvoir proposer des animations ludiques pour permettre la découverte de procédés de prise de vue ou de tirage photographique tel que, notamment le « cyanotype »

Vous pouvez nous suivre et vous tenir informé de notre actualité sur nos réseaux sociaux :

Instagram : [le_cabinet_d_images](#) et Facebook : le cabinet d'images

Contact : lecabinetdimages@gmail.com



Présentation de ses membres

Anaïs Boudot développe un attrait pour l'argentique depuis ses études en art. L'apparition de l'image par une alchimie renouvelée et une temporalité singulière est toujours au cœur de ses images. <http://anaïs-boudot.net>

Erick Mengual : Il a étudié les travaux dédiés aux méthodes et techniques de la gomme bichromatée, du cyanotype, du charbon direct, de l'ozotypie pour ensuite les mettre en application. Son travail se caractérise par une construction lente des images. <http://www.erickmengual.com>

Jean-Philippe Beux : Fortement influencé par le mouvement pictorialiste de la fin du 19ème siècle, il concentre son travail principalement sur les tirages à la gomme bichromatée, au cyanotype et à ses dérivés. Instagram : [jph_beux_noir_et_blanc](#) / [jph_beux_couleur](#)

L'Amicale des écoles

L'amicale de l'école d'Henrichemont est une association à but non lucratif en faveur des enfants de l'école d'Henrichemont. Elle a pour but de récolter des fonds pour le financement d'une partie des sorties et activités de l'école.

Le bureau se compose de Gaëlle MALASSINE (présidente), Sandie DUBOIS (vice-présidente), Lucie CHOTTIN (trésorière), Julie VISSER et Mélodie HOURY (vice trésorières), Maud CATON (secrétaire), Anouk POYET (vice secrétaire).

En 2021, malgré la crise sanitaire, nous avons réussi à offrir des cadeaux aux enfants ainsi qu'à leurs classes. Nous avons également offert 4 masques lavables pour chaque élève de notre école.

Nous avons beaucoup de projets pour 2022 dont certains avec la Mairie. Les fêtes annuelles reprennent et se dérouleront le dimanche 27 mars 2022 à 12h30. Bonne nouvelle pour les enfants et les parents, la kermesse de fin d'année aura lieu pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Nous espérons organiser une randonnée pédestre à la rentrée prochaine sur le thème d'Henrichemont. Notre marché de l'Avent, quant à lui, va connaître une toute nouvelle organisation. Il se déroulera à Henrichemont et sera ouvert à tous.

Pour plus de renseignements, les futurs exposants peuvent nous joindre par mail à l'adresse suivante : amicaleecolehenrichemont@gmail.com.

Les parents des enfants scolarisés à l'école qui souhaitent être bénévoles, seront accueillis avec un grand plaisir.





La démarche budgétaire : une étape essentielle

Acte majeur dans la gestion d'une collectivité, l'élaboration du budget de l'année détermine les orientations et les limites financières de la commune, ainsi que les objectifs d'investissement.

Il s'agit ici de fixer poste par poste, les valeurs maximums des dépenses, d'enregistrer les recettes prévisionnelles et de déterminer ainsi un cadre financier strict et maîtrisé.

Contrairement à l'État, qui accumule les déficits depuis maintenant plus de 40 ans, la commune est une collectivité « vertueuse », puisque son budget doit être équilibré.

Sur ces 10 dernières années, le législateur a considérablement modifié la répartition des compétences au profit des Communautés de communes.

Il s'en est suivi pour les communes une baisse des dotations de l'état et une diminution sensible de l'autonomie financière.

Les recettes de la commune sont dorénavant constituées par 60 % de dotation et seulement 40 % de recettes propres (Impôt foncier principalement).

Nos investissements sont financés par les excédents de fonctionnement annuel et si besoin par l'emprunt.

Pour améliorer nos capacités d'investissements, il est donc indispensable d'être extrêmement rigoureux sur nos dépenses

courantes et d'utiliser tous les leviers à notre disposition pour maîtriser nos charges.

C'est la ligne de conduite que nous nous sommes fixés depuis 2 ans.

Déterminer les objectifs d'investissements de l'année, est d'autre part une phase essentielle du budget et plus généralement de la gestion de la commune.

Les travaux, constructions ou aménagements possibles et imaginables étant de loin nettement supérieurs à nos capacités financières, la mission de la municipalité est donc d'effectuer des choix cohérents et d'établir des priorités.

Enfin pour accompagner ces investissements, il nous revient de solliciter les subventions possibles auprès de l'État, du Conseil départemental ou de la Région.

C'est au début du mois d'avril que le conseil municipal se réunira pour adopter ce budget, avec le souci d'une gestion à la fois rigoureuse et dynamique des finances publiques.

Bien sincèrement,
Gilles Bureau
Maire d'Henrichemont



Sommaire



Page 2 :

Vie associative

Page 3 :

Le mot du Maire

Couverture

Page 4 :

Vie de la commune

Page 6 :

Nouveaux commerces - artisans

Page 7 :

Vie de la commune - En bref

Page 8 :

Travaux

Le coq est descendu du clocher



Depuis plusieurs mois, la flèche de l'église penchait dangereusement. Par mesure de sécurité, il a été décidé de la retirer. Cette opération a eu lieu le 10 janvier dernier. La croix a été mise à l'abri et le coq a pris ses quartiers à la mairie, en attendant les devis pour savoir s'il retrouvera sa place en haut du clocher. Ce coq, que l'on retrouve sur le plan du 10 juillet 1880, est en cuivre et a été restauré en 1993.



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la commune d'Henrichemont

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est :

- un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- un gain de temps et d'argent. Vous n'êtes plus obligé de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Je prépare mon dossier :

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux,
- éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction,
- anticiper votre calendrier de réalisation.

Les documents et informations sont disponibles sur le site : www.service-public.fr

Rubrique : Accueil particuliers > Logement > Autorisation d'urbanisme

Je le dépose en ligne :

Via l'adresse mail : urbanismehenrichemont@orange.fr

Format de fichier accepté : pdf, png, jpeg

Taille maximal : 16 Mo

Les documents fournis devront être bien lisibles.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

À chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

Mairie d'Henrichemont

1 place de la Mairie
18250 HENRICHEMONT
Tél. : 02 48 26 70 04



Service instructeur

Communauté de communes Terres du Haut Berry
Service urbanisme
31 bis route de Rians
18220 LES AIX D'ANGILLON
Tél. : 02 48 66 75 80

Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04 - mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont et www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie :

Télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.

Assainissement : un peu d'histoire

L'assainissement a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles se sont chargées, avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel.

Les premières techniques d'assainissement datent de l'époque romaine et l'égout le plus ancien est la cloaca maxima de Rome dont les travaux ont débuté en 600 avant Jésus-Christ et qui est toujours utilisée de nos jours.

Malgré ces techniques, les pots de chambre et latrines sont la norme durant des siècles. Du Moyen-Âge au XVIII^e siècle, les déchets domestiques sont simplement vidés par la fenêtre et dispersés dans les rues par les badauds et les animaux. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, John Snow, un médecin britannique, découvre que le choléra est provoqué par l'ingestion d'aliments ou d'eau contaminés. Il est alors décidé de procéder à l'assainissement, d'abord des grandes villes, puis des villes plus petites.

À Henrichemont, au XIX^e siècle, les rues sont en terre battue et nécessitent un entretien constant. La chaussée est régulièrement « nivelée et bombée ». Le 13 mai 1850, « le conseil municipal a décidé le pavage, tant sur la grande place que sur les petites, dans les quatre autres formant le grand carré allant d'une petite place à l'autre [...]. Ils seront pratiqués dans l'intérêt de la salubrité de la ville avec un niveau tel que les eaux puissent s'écouler facilement ». Mais faute de budget, le projet reste à l'état de projet. Deux ans plus tard, un rapport et un plan sont soumis aux membres du conseil municipal pour établir des rigoles et aqueducs sur les chemins de grande communication, mais toujours faute de budget, les travaux envisagés sont repoussés.

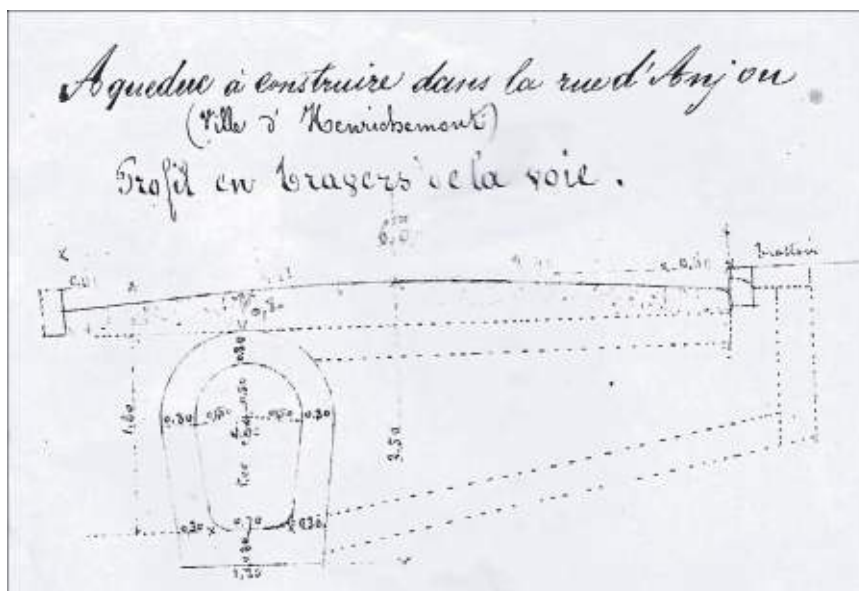
L'arrivée du chemin de fer relance le débat sur « les améliorations à apporter aux voies principales. La rue de la Gare, d'une pente très rapide, possède des caniveaux très larges pour l'écoulement des eaux qui arrivent à peu près toutes par cette voie à l'extrémité de la ville. Les caniveaux, en très mauvais état, laissant une chaussée étroite, peuvent déterminer des accidents graves. [...] En conséquence le conseil municipal décide :

- l'établissement de rigoles pavées dans les rues Marie, Bourgogne et Dauphine,

- la construction d'aqueducs sur la place Henri IV et la rue d'Anjou, aujourd'hui rue de la Gare. Il décide, en outre, la réfection des glacis dans les autres rues principales de la ville, notamment dans celles où ils sont actuellement, dans le plus mauvais état. » (11 juin 1885).

En 1888, les travaux n'ont pas encore commencé et « sont aujourd'hui d'une extrême urgence ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, « la construction d'un grand aqueduc collecteur partant du centre de la place Henri IV, recevant toutes les eaux de la ville d'Henrichemont à la terre dite du Canard, en suivant la rue de la Gare. L'établissement de 3 petits aqueducs recevant les eaux des rues Bourgogne, Victor-Hugo et Dauphine et les amenant au grand collecteur. [...] Refaire en pavés de Meun les glacis longeant les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires. » Le compte-rendu du 19 juin 1892 nous apprend que « l'aqueduc principal conduit l'eau de la place Henri IV à la terre de la Cauzelle. De là, il se prolonge jusqu'à l'avenue de la Gare ; en cet endroit il bifurque en 2 branches qui déversent l'eau dans les fossés de la dite avenue. »

À la fin de l'année, des modifications sont apportées au projet de construction des aqueducs et des caniveaux. Un an plus tard, rien n'est encore fait, les conseillers étant divisés quant aux travaux à effectuer. Le 13 avril 1894, le Préfet assiste à la séance du conseil municipal et le 24 juillet il déclare par « arrêté d'utilité publique l'établissement de trottoirs en vue de la mise à l'exécution du projet de construction d'aqueducs et de caniveaux en ville ».





Emplacement des aqueducs

Les caniveaux font l'objet de longues et laborieuses discussions en août, septembre, novembre 1895 puis en février, juin, septembre 1896. Les débats portent sur le matériau à utiliser. Dans un premier temps, les pavés de Saint-Florent, en calcaire, avaient été choisis. Mais les potiers de La Borne adressèrent une pétition au maire afin que la brique de La Borne soit retenue pour le projet. Une commission fut donc créée et ses membres se rendirent dans plusieurs villes pour inspecter et recueillir des avis. Un compromis fut adopté. Pavés et briques seraient utilisés conjointement, le pavé étant toutefois réservé, dans un premier temps, à la rue de la Gare dont la pente est importante. Finalement, au fil du temps et des réunions, l'usage du pavé fut étendu à toutes les parties de la ville prévues dans le programme d'équipement. Concernant les autres rues, les particuliers, avec l'accord de la municipalité, procédèrent eux-mêmes à la construction de trottoirs et de caniveaux.

Les travaux furent achevés dans le premier quart du XXe siècle.

La première station d'épuration de la commune a été construite suite à une décision du conseil municipal du 20 novembre 1971 sous la mandature de Joseph GUEGUEN et a été mise en service en juin 1972.

Les normes évoluant, cette station est devenue obsolète, tant par les techniques utilisées pour le traitement des eaux que par sa structure. Par conséquent, une nouvelle station a vu le jour en 2015. Plusieurs tranches de travaux se sont succédées sur la commune et cette année c'est au tour de la rue de Verdun, anciennement rue de la Gare, de recevoir un réseau d'assainissement flambant neuf. Les travaux sont d'autant plus délicats à réaliser que l'aqueduc existe toujours.

Photo de droite

Intérieur de l'aqueduc principal depuis la trappe située place Henri IV, à 2,5 m de profondeur.

Sa hauteur est d'environ 1,30 m. À droite l'aqueduc venant de la rue Dauphine d'une hauteur approximative de 0,90 m et à gauche l'aqueduc venant de la rue de Bourgogne et de la rue Victor Hugo de 0,75 m environ de hauteur. Photo prise en 2004 par Ghislain Bertin



Sources

Archives municipales, Henrichemont, architecture et urbanisme 1608-1914 de Christelle Ramier, Ghislain Bertin

Nouveaux commerces - artisans



Changement

A.S.M.
Atelier Service Motoculture

Réparations uniquement sur rendez-vous.

9 Petite Route des Aix
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 90 48 et 06 73 10 91 30



Jamot Plaisance
Motoculture - Petit matériel agricole

Vente, neuf et occasion, réparation, particuliers et professionnels

9 Petite Route des Aix
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 90 48 et 06 99 58 04 74





Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 6 avril, 4 mai et 8 juin. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous n'accédez pas à ces moyens de communication et souhaitez être présent à l'un de ces conseils, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous confirmera la date.

Surveillant de baignade

La municipalité recherche un(e) surveillant(e) de baignade à l'étang du Petit-Bois pour l'été 2022. Possibilité de formation financée par la commune. Pour tout renseignement : 02 48 26 70 04.

Recherche d'un médecin

Nous recherchons toujours activement un ou plusieurs médecins pour la commune. Différentes pistes sont à l'étude et nous espérons que nos démarches aboutiront au cours de l'année.

Concert avec les Hautes Terres Musicales

Le 30 janvier dernier, les élèves de l'école de musique ont donné un concert qui a permis aux spectateurs de découvrir le travail des élèves et de leurs professeurs avec le duo Berruyer Léonard. Une belle démonstration de leur savoir-faire et peut être la naissance de nouvelles vocations.

Bilan de la vaccination en 2021

Au cours de l'année passée, 16 journées dédiées à la vaccination contre la Covid-19 ont été organisées par la commune d'Henrichemont. Au total 800 personnes ont pu en bénéficier et 1 260 injections ont été réalisées.

Arrêt minute

Un arrêt minute a été aménagé devant la pharmacie El Ansari, rue Dauphine. Il est destiné aux livraisons mais vous pouvez, en tant qu'automobiliste, vous y arrêter pour une courte durée, le temps par exemple, de déposer un passager, une analyse ou de prendre vos médicaments.



Les Estivales d'Henrichemont

Cette année, les marchés nocturnes organisés par la municipalité auront lieu les 29 et 30 juillet puis les 12 et 13 août. Les Estivales se dérouleront sur deux jours :

- visite contée de la ville avec les Baladins de la Principauté le vendredi soir,
- marché nocturne le samedi dès 17h.

Médiathèque

Les horaires sont les suivants :

- lundi de 15h à 18h,
- mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h,
- samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

État-civil

Certains d'entre vous ont été surpris de ne plus trouver l'état-civil dans le bulletin. De nouvelles lois régissent les données personnelles et notamment Le Règlement Général sur la Protection des Données. De plus, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) stipule que « Les données personnelles enregistrées par les services d'état civil, à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte, ne doivent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires habilités (administrations, délégataires ou particuliers qui en font la demande) en vertu de dispositions légales, dans les conditions et pour les finalités prévues par celles-ci. » Par conséquent, pour se conformer à ces règles, la municipalité a décidé de ne plus rendre public les naissances, mariages et décès.

Informations légales

Henrichemont Le Mag

Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont

Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication

Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 6 rue de Sully, 18250 Henrichemont - Mars 2022 - Tirage : 1 150 exemplaires

Travaux

Des nouvelles de l'EHPAD en construction

Comme vous avez pu le constater une grue s'est installée sur le chantier du nouvel EHPAD.

Les travaux se déroulent normalement, séquencés par tranche. Le terrassement est réalisé, et les fondations sur les premières zones sont réalisées. A part quelques journées d'intempéries rendant le sol impraticable, il n'y a pas eu d'autres déconvenues.

Les entreprises tiennent le rythme et la situation est suivie chaque semaine lors de la réunion de chantier. Et voici un aperçu de la finalité.



Une nouvelle classe de l'école primaire a été repeinte en blanc pour plus de luminosité.



Dans le cadre de l'embellissement de la place Henri IV : plantation de rosiers par les pépinières Gérard Mellot et choix des plants pour les bacs.

DERNIERE MINUTE

SORTEZ VOS BÉROUETTES

• AUJOURD'HUI, ON NETTOIE HENRICHEMONT •

REJOIGNEZ-NOUS :
SAMEDI 9 AVRIL - 9H00

**PLACE DE LA MAIRIE
OU SALLE DE LA BORNE**



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



Rénovation du bardage du gymnase, côté stade.